



Des outils au service du paysage :

PLANS DE PAYSAGE et

OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES

Ministère du Logement,
de l'Égalité des Territoires
et de la Ruralité

Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de la Guadeloupe
DÉAL Guadeloupe
BP 54 - 97102 Basse-Terre Cédex
Tél : 05 90 99 43 43 - Fax : 05 90 99 46 47

Service Aménagement du Territoire et Organisation du Littoral (ATOL)

Contacts :

chef du service ATOL :
jean-pierre.arnaud@developpement-durable.gouv.fr (0590 99 43 15)

Responsable unité Territoires et Prospective :
boris.dobrychine@developpement-durable.gouv.fr (0590 99 46 64)

Sommaire

- 1) Le paysage : définition.....p.2
- 2) La protection, la gestion et l'aménagement des paysages en France.....p.2
- 3) Le plan de paysage, un outil au service des élus.....p.4
- 4) Création d'un Observatoire Photographique des Paysages en Guadeloupe.....p.9



Atlas des paysages de la Guadeloupe – territoire cannier du Nord Basse-Terre

1) Le paysage : définition



Atlas des paysages de la Guadeloupe -
La Désirade

Le paysage fait l'originalité et la richesse d'un territoire, tout en étant porteur de sens pour les populations.

C'est un élément important de la qualité de vie : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien... il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social.

Sa **dimension transversale** (urbanisme, architecture, infrastructures, nature, etc.) impose une vision d'ensemble et un traitement global pour sa bonne **prise en compte dans les différentes politiques sectorielles de l'Etat, des collectivités, des établissements publics et privés.**

La Convention Européenne du Paysage, entrée en vigueur en France en 2006, définit le **paysage** comme une « *partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ».

2) La protection, la gestion et l'aménagement des paysages en France

La transformation des paysages quotidiens – lieux de vie de la plupart des populations – n'a cessé de s'accélérer au cours des dernières décennies en entraînant la banalisation ou la dégradation irréversible de nombre d'entre eux.

Face à ce constat, il est indispensable de **promouvoir un aménagement durable du territoire** répondant aux attentes de chacun de jouir d'un cadre de vie de qualité, contribuant à l'épanouissement personnel et collectif et à l'attractivité de nos territoires.

La loi paysage adoptée en France en 1993 marque une étape importante de la prise en compte du paysage remarquable ou quotidien, de sa protection et de sa valorisation.

En 2006, la France ratifie la Convention européenne du paysage, premier traité international dédié au paysage. Signée par 40 États sur les 47 qui composent le Conseil de l'Europe, cette convention donne un nouvel élan aux politiques du paysage sur le territoire national. Elle dote la France d'une législation qui « *reconnait juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité* ».



Atlas des paysages de la Guadeloupe – Sud Basse Terre depuis Terre-de-Bas

Dans ce cadre, le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie a développé différents outils :

- **les atlas de paysages** : documents de connaissance partagée, dans lesquels sont identifiées les caractéristiques des paysages, les valeurs qui leurs sont attachées, ainsi que les dynamiques et pressions qui les modifient.
- **les observatoires photographiques du paysage** : il s'agit de photographier à intervalles de temps réguliers un même point de vue afin d'évaluer l'impact des politiques publiques sur les paysages.
- **les plans de paysage** : projets de territoire partagés, ils formulent des objectifs de qualité paysagère et identifient les mesures à prendre en vue de les satisfaire.

L'archipel de la Guadeloupe dispose d'un atlas des paysages édité en 2013 dans le cadre d'un partenariat engagé entre la DEAL et le Conseil Régional. Il identifie notamment 25 unités paysagères livrant une échelle détaillée des analyses.

Cette démarche à double vocation artistique et scientifique verra le jour en Guadeloupe en 2016.

2 territoires pionniers en Guadeloupe en 2015.



Les paysages sont aujourd'hui au cœur d'enjeux majeurs : la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique vers une croissance verte ; la protection et la valorisation de la biodiversité ; la requalification des espaces dégradés par le mitage, la banalisation, les destructions paysagères, la désorganisation aux abords des villes et des bourgs ; l'invention nécessaire de nouvelles relations entre ville et nature, de nouveaux équilibres entre urbanité et ruralité.

Afin de relever les défis économiques, écologiques, culturels et sociaux du temps présent, le ministère a engagé en septembre 2014 un « **Plan d'actions pour la reconquête des paysages et la place de la nature en ville** » afin de mettre en place une politique nationale volontariste, incitative, partenariale et cohérente avec les objectifs du volet « Paysage » du projet de loi sur la biodiversité.

De façon à multiplier, valoriser et diffuser les initiatives les plus créatives et les plus efficaces, ce plan actionne dix leviers différents, dont la généralisation des **Plans de Paysage**.

3) Le plan de paysage, un outil au service des élus

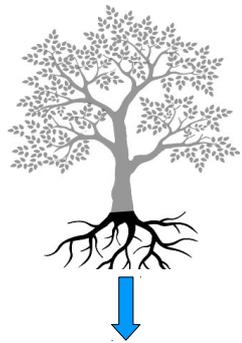
Le plan de paysage est un **outil pour renforcer l'attractivité d'un territoire**. Il permet d'appréhender le paysage comme une ressource et un levier pour le développement local.

Il s'agit donc d'une démarche qui invite à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) en remettant le paysage au cœur du processus. Il permet à un ensemble de communes et de collectivités d'assurer une meilleure cohérence entre leurs décisions de protection, de gestion et d'aménagement sur un paysage donné.

Cette démarche concerne aussi bien les milieux urbains que ruraux, les territoires dégradés comme ceux de grande qualité, les espaces remarquables et ceux du quotidien.

Le plan de paysage repose enfin sur la **concertation et la participation effective de tous les acteurs du territoire** aux décisions qui concernent le devenir de leur paysage. Son élaboration associe donc les élus, les habitants, les associations et les différents acteurs économiques pour parvenir à un projet partagé par tous.

La **méthodologie** du plan de paysage est organisée selon trois étapes :



① La réalisation d'un **DIAGNOSTIC** (les « fondations ») :

- ▶ Caractérisation du paysage : identification et qualification des éléments et structures paysagères constitutifs des paysages considérés.
- ▶ Identification des dynamiques paysagères (facteurs d'évolution).
- ▶ Identification des attentes de chacun (acteurs socioéconomiques, habitants, élus, etc.).
- ▶ Définition des enjeux.



② La définition d'un **PROJET** (la « charpente ») :

- ▶ Formulation des objectifs de qualité paysagère, c'est-à-dire des orientations de la collectivité concernant les caractéristiques paysagères de son cadre de vie.
- ▶ Ces objectifs doivent être spatialisés.



③ L'identification et l'animation d'un **PROGRAMME D' ACTIONS** (la « canopée ») :

- ▶ Réponses concrètes aux objectifs de qualité paysagère.
- ▶ Déclinaison de la stratégie en actions ou dispositions (spécifiques ou thématiques) à court, moyen et long termes : traductions réglementaires, opérationnelles, pédagogiques, etc.
- ▶ Veille active sur les politiques à l'œuvre à l'intérieur et en dehors du périmètre du plan.
- ▶ Animation dans la durée.



→ **Plan de paysage :**

- ▶ Son portage revient aux élus du territoire concerné (structure intercommunale, commune...) mais peut également être de l'initiative de groupes d'habitants, d'associations...
- ▶ Les paysagistes en sont les maîtres d'œuvre.

L'ambition du « plan d'actions pour la reconquête des paysages et la place de la nature en ville » lancé par le ministère de l'Ecologie vise notamment à promouvoir la mise en œuvre de plans de paysage et soutenir les territoires qui s'engageraient dans cette démarche.

Deux **appels à projet national** ont été initiés en 2013 et 2015 pour inciter les collectivités à élaborer et partager avec l'ensemble des acteurs un projet de territoire fondé sur une approche paysagère.

Cette reconnaissance permet aux porteurs de projets volontaires de bénéficier du **soutien de l'Etat** :

- **Financier**, sous la forme d'une subvention de 30 000 €. Cette contribution porte sur l'élaboration du plan de paysage (diagnostic et projet) et sur la définition du plan d'actions à mettre en œuvre ;
- **Technique et méthodologique**, via l'adhésion au club national plans de paysages. Ce club, qui regroupe des experts ainsi que les lauréats 2013 et 2015 des deux appels à projets, a pour objectifs :
 - d'échanger sur les expériences de chacun des membres ;
 - de tirer les enseignements des différentes expérimentations menées et capitaliser au niveau national la méthodologie ;
 - de promouvoir et diffuser sur l'ensemble du territoire la démarche paysagère.



La **Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)** de la Guadeloupe est impliquée dans ce dispositif en tant que relais des services du ministère auprès des porteurs de projets :

- gestion financière des crédits délégués ;
- accompagnement et suivi des démarches d'élaboration et de mise en œuvre.

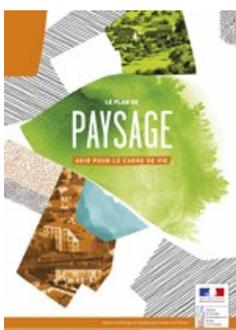
Parmi les candidatures transmises pour la **Guadeloupe** à l'occasion de l'appel à projets 2015, 2 projets ont été désignés parmi les 25 lauréats retenus au plan national sur les 75 candidatures reçues, après examen et avis de la commission technique et du jury constitués.

Les 2 projets sélectionnés sont portés par :

- la **Communauté de communes de Marie-Galante** : territoire de Marie-Galante ;
- la **Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant** : territoire des Grands-Fonds.

D'autres acteurs en Guadeloupe peuvent initier des plans de paysages et mobiliser sa méthodologie pour le développement de leurs projets territoriaux, qu'ils soient dans le cadre d'un appel à projet national ou pas, et bénéficier ainsi des travaux du club national et du retour d'expériences et de la dynamique des 2 projets locaux en cours.

A noter que le ministère de l'écologie devrait lancer un **nouvel appel à candidature** à la fin de l'année 2016, avec une sélection prévue au premier trimestre 2017.



La brochure « *Le plan de paysage : agir pour le cadre de vie* » est disponible en téléchargement sur le site du ministère de l'écologie :

www.developpement-durable.gouv.fr

Accueil > salle de lecture > thèmes > Bâtiment et ville durable > Paysage

Plan de Paysage Lauréats des appels à projet 2013 et 2015



Les projets de plans de paysage en Guadeloupe

L'ambition de l'inscription des Grands-Fonds et de Marie-Galante au sein de la méthodologie des plans de paysage traduit la volonté affichée par les élus de la mise en œuvre d'une politique de développement durable adaptée aux besoins locaux et capable de dynamiser leurs territoires.



Les Grands-Fonds

Les points communs développés dans les dossiers de candidature ont mis en avant les arguments suivants :

- Territoires cohérents et paysages remarquables (identifiés notamment par l'atlas des paysages) ;
- Des enjeux forts qui nécessitent une stratégie intégratrice des politiques sectorielles : banalisation des paysages, maîtrise des extensions urbaines, protection et gestion des ressources et des espaces naturels, modes constructifs, développement endogène, identité et appropriation du territoire...
- Une forte dynamique partenariale des collectivités pour l'élaboration d'un projet de territoire ;
- Intérêt de la définition d'enjeux et d'actions partagés pour les documents de planification en cours ou à venir (Schéma de Cohérence territoriale, Plan Local d'Urbanisme) ;
- Un effet de vitrine à l'échelle régionale : projets exemplaires reconnus ;
- Un effet de projecteur en métropole donné sur la Guadeloupe et la singularité de ces deux territoires.



Atlas des paysages de la Guadeloupe – Plaine littorale de Grand Bourg

Le calendrier prévisible d'élaboration de ces démarches prévoit une durée de deux ans durant la période 2016 / 2017.

Les objectifs du plan de paysage du territoire des Grands-Fonds

Le projet de plan de paysage du territoire des Grands-Fonds est porté par la **communauté d'agglomération de la Riviera du Levant**.

Ce territoire, qui s'étend sur près de 140 km² et dont la population est estimée à un peu moins de 70 000 habitants, concerne trois structures intercommunales (communauté d'agglomération Cap Excellence et communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre en plus de celle déjà citée) et cinq communes (Abymes, Gosier, Ste Anne, Le Moule et Morne-à-l'Eau).

Les Grands-Fonds se définissent comme un territoire partageant, au-delà des limites administratives, des particularismes aux caractères remarquables. Il présente ainsi des atouts mais également des risques et contraintes transformant les paysages et menaçant la qualité de ses milieux naturels et de son cadre de vie.

La singularité des Grands-Fonds est ainsi définie notamment par :

- **Un paysage qui tient ses promesses.** Les Grands-Fonds oscillent entre grands paysages des crêtes et paysages « intimes » des fonds. Le massif revêt ainsi une multitude de facettes, dont la richesse de ses nuances est liée à la forme très découpée de sa structure topographique (créant une valeur paysagère unique au niveau caribéen) et à la diversité de son patrimoine naturel.
- **Un paysage habité et vivant.** Parcourir les routes des Grands-Fonds permet d'apprécier un autre type de paysage : celui du quotidien. Les regroupements devant l'église à la sortie de la messe, durant les veillées mortuaires ou lors des compétitions sportives révèlent un territoire vivant et vécu au travers de micro centralités. En arrière front, les fonds pâturés et cultivés relèvent d'une toute autre ambiance, plus calme, plus secrète et impénétrable.
- **Un paysage en mutation.** Ce territoire est marqué par le phénomène de mitage lié à une pression urbaine qui s'est progressivement imposée dans le temps à défaut d'être organisée. Au delà des conséquences en termes écologiques, le développement résidentiel important de cet espace pose la question du lien social, du sentiment d'appartenance et de l'évolution souhaitée par ses habitants de leur cadre de vie.

Les constats sont proches d'une commune à l'autre. La mise en place d'actions coordonnées visant à limiter les pressions grandissantes sur ce territoire fragile apparaît comme une nécessité. Il s'agit de préserver les valeurs naturelles, rurales et paysagères par une gestion raisonnée de l'espace dans le cadre d'un projet porteur de qualité de vie complémentaire aux dynamiques des espaces voisins.

Si les communes de ce territoire se sont associées pour la protection des biens et des personnes dans le cadre du programme d'action et de prévention des inondations (PAPI), elles s'accordent toutes sur des **enjeux partagés** qu'il s'agira d'affiner et de décliner dans le cadre de la démarche de plan de paysage :

- Développer le sentiment de richesse et d'appropriation du territoire des Grands-Fonds ;
- Préserver les espaces naturels ;
- Protéger les ressources naturelles ;
- Rationaliser les modes de déplacement et le transport des hommes, des marchandises et de l'information ;
- Proposer des outils touristiques visant à promouvoir l'espace rural et valoriser le tissu économique ;
- Définir des modes constructifs pour un paysage choisi et préservé ;
- Lutter contre l'habitat illicite ;
- Définir un mieux faire collectivement pour ce territoire.

Plusieurs actions seront mises en œuvre par la collectivité pour **associer les forces vives du territoire** à l'élaboration du projet :

- Séminaire des élus municipaux et communautaires ;
- Ateliers des acteurs du territoire et des habitants (« Swaré bokantaj Moun Gran Fon ») ;
- Actions de sensibilisation : concours photos à destination du jeune public, débats publics, interventions de conteurs locaux, de groupes de musiques traditionnelles populaires (LEWOZ), de personnalités connues pour leurs expertises en plantes médicinales, organisation de randonnées avec les associations...

Les objectifs du plan de paysage du territoire de Marie-Galante

Le projet de plan de paysage du territoire de Marie-Galante est porté par la **communauté de communes de Marie-Galante** et concerne l'ensemble de son territoire (Capesterre, Grand-Bourg et St Louis).

Marie-Galante est une île authentique, une île de caractère, résultat d'une histoire partagée, d'un contexte particulier de double insularité, mais aussi d'un riche patrimoine culturel et bâti, de milieux naturels uniques et de paysages d'une beauté incomparable.

Marie-Galante est aussi marquée par une forte identité. Le sentiment d'appartenance et les spécificités du territoire contribuent à créer un lien social et une certaine solidarité entre ses habitants. Tous partagent des traditions communes, le sens de l'hospitalité et cette sérénité ambiante que l'on ressent dès que l'on débarque sur l'île.

Malgré une occupation humaine relativement diffuse, des activités économiques limitées et de nombreux efforts dans la gestion des pollutions, les paysages et l'environnement sont également fragilisés et menacés : extension urbaine et apparition de nouvelles formes architecturales déconnectées du contexte, non gestion du patrimoine bâti dégradé (vestiges d'habitations sucrières, moulins, indigoteries...), intégration des énergies renouvelables dans les paysages, atteintes environnementales aux mares, impacts des sargasses sur la qualité de vie et les activités touristiques, érosion littorale qui vient peu à peu grignoter les côtes.

Il apparaît un **paradoxe entre la nécessité de se développer, de permettre à tous de s'épanouir et la crainte de perdre ce qui fait l'identité et les caractéristiques de l'île, sa qualité de vie, son bien-vivre.**

La notion de paysage est une voie d'entrée tout à fait adaptée à une réflexion territoriale sur l'évolution attendue pour l'île. Dans ce cadre, les attentes vis-à-vis du cadre de vie et des paysages, qu'elles soient des élus, des acteurs du territoire, des partenaires ressources et des habitants, trouveront tout leur sens pour orienter les politiques et les actions locales.

Les enjeux pressentis associés aux paysages et à la démarche de réalisation d'un plan paysage pour Marie-Galante sont les suivants :

- Arrêter la spirale du dépeuplement et inverser la tendance, faire en sorte que la crainte des évolutions de Marie-Galante soit dépassée par l'envie de la voir se développer ;
- Faire cohabiter périmètres de protection des espaces naturels et zonages nécessaires au développement agricole ;
- Savoir ce que l'on veut conserver, donner un cadre et des orientations au développement économique ;
- Conserver le bien-vivre qui fait la qualité de vie de Marie-Galante ;
- Mettre en valeur le patrimoine (archéologique, historique, naturel) ;
- Relancer le territoire par le développement économique via des productions locales respectueuses de l'environnement et de l'identité rurale de Marie-Galante : maintien des paysages agricoles, diversification, reprise d'exploitations... ;
- Concilier préservation des paysages et développement des ENR (solaire, éolien, biomasse).

L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de paysage pour Marie-Galante, en plus d'apporter une vision transversale à l'échelle de l'île sur les axes d'intervention paysagers, coïnciderait avec l'élaboration de documents directeurs et de planification territoriale, ainsi qu'avec la réalisation de nombreux projets.

La **concertation envisagée prend en compte à la fois les acteurs et partenaires techniques, financiers et politiques, ainsi que le grand public.** Différentes actions seront conduites par la collectivité :

- Ateliers de concertation itinérant « circuit du paysage » et tout au long des différentes phases du processus ;
- Questionnaires diffusés à bord des navettes maritimes ;
- Supports de communication ;
- Concours photo amateur...

4) Création d'un Observatoire Photographique des Paysages en Guadeloupe

« En Guadeloupe, les paysages sont d'une très grande qualité intrinsèque, mais leur évolution est rapide : ils appellent une intervention publique forte qui réconcilie les dynamiques locales actuelles avec la volonté de maintenir des espaces exceptionnels pour l'avenir »

(extrait de l'Atlas des paysages de l'archipel Guadeloupe, 2013).

La convention européenne des paysages conduit les pays signataires à identifier leurs paysages, analyser leurs caractéristiques ainsi que les pressions qui les modifient et à en suivre les transformations.

Les Observatoires Photographiques des Paysages (OPP) créés en 1991 par le ministère de l'environnement ainsi que les atlas des paysages servent à répondre aux objectifs de la convention de façon complémentaire.

Depuis 1991, on compte près de 20 OPP nationaux et plus de 60 OPP locaux.

Objectifs

La DEAL souhaite initier de façon partenariale la création d'un OPP en Guadeloupe, dont la réalisation sera confiée à un photographe professionnel.

Son principe consiste à photographier un même point de vue à intervalles de temps réguliers afin d'évaluer les mécanismes et les facteurs de transformation des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage.

A ce titre, un OPP est un outil de sensibilisation, de compréhension et d'aide à la décision pour les acteurs de l'aménagement du territoire et la population.

Méthodologie

Elle repose sur un protocole rigoureux édité en 2008 par le ministère de l'écologie.

La double dimension artistique et scientifique du projet aboutit à la création d'un itinéraire photographique, dont les points de vue sont choisis en fonction des dynamiques paysagères à l'œuvre.

La succession de prises de vue systématique, effectuées du même point de vue, dans le même cadre et selon des périodes régulières permet la comparaison des photographies et par conséquent l'analyse des changements ou des non-changements intervenus. Ces éléments participent à l'évaluation de l'impact des évolutions naturelles, des activités humaines et des politiques publiques sur les paysages.

Exemple de l'Observatoire photographique des paysages de Vanoise : « la modernisation de l'habitat »



1910



2007



2013

Extraits de l'analyse présentée :

- *Présence forte des clôtures qui, par rapport aux champs ouverts et aux prés communaux d'antan, dénote une nette tendance à l'individualisation de la propriété, et aboutit au paradoxe suivant : « on se tourne vers le paysage, mais on se referme sur soi ».*
- *Ce paysage urbanisé porte la trace d'un phénomène plus complexe que ce que l'on nomme habituellement la rurbanisation, qui emprunte au fonctionnement de la banlieue, mais avec une activité rurale choisie, signe d'une nouvelle façon de vivre la montagne qui se donne une impression de possible. La nuit disparaît peu à peu avec l'éclairage public, et la glissière en bois désigne un changement du rapport au risque.*
- *Abandon des cultures vivrières. L'ancien terroir agricole a fait place à un herbage uniforme dont la lecture est rendue ambiguë par le contexte urbain.*

Partenariat

La DEAL sera assistée tout au long de la réalisation du projet par un **comité de pilotage** composé de représentants des services de l'Etat (DAC, DAAF), des collectivités (Conseil Régional, Conseil Départemental, communes), d'établissements publics (CAUE, Parc National), de réseaux professionnels ou associatifs (association des urbanistes, association des maires, ordre des Architectes...).

Les contributions de chacun des membres permettront :

- d'aider à la formulation des thèmes, des lieux, des problématiques et des attentes du territoire ;
- d'identifier les sources documentaires mises à disposition du photographe (repérage ou diffusion de fonds photographiques anciens, documents ou archives liés aux points de vue, documents stratégiques liés aux politiques des paysages...);
- d'aider au choix des points de vue constituant l'itinéraire photographique ;
- de participer à l'exploitation et à la valorisation de l'observatoire.

En amont du lancement de la démarche, l'année 2015 a été mobilisée pour préparer le projet avec les membres du comité de pilotage : appropriation et adaptation des points de méthode, rédaction d'un cahier des charges partagé pour le recrutement d'un photographe, définition des typologies de paysages suggérées, ...

Dans l'objectif de compléter l'approche partagée de la notion de paysage et renforcer les échanges développés entre les membres du comité de pilotage, le troisième et dernier comité préparatoire rejoindra la journée de terrain estampillée « journée régionale des paysages » et organisée le 4 février 2016 sur le territoire du Nord Grande-Terre.

Calendrier

Le programme de mise en œuvre de l'observatoire est organisé selon les échéances suivantes :

- **Janvier / mars 2016** : appel d'offres et choix du photographe ;
- **Avril / mai 2016** : préparation, échanges, journées de terrain (ph.1) ;
- **Juin / décembre 2016** : constitution de l'itinéraire photographique (ph.2) ;
- **Janvier / mars 2017** : restitution et perspectives (ph.3) ;
- **1er semestre 2018** : 1ère reconduction photographique (ph.4 conditionnelle).

Au-delà, l'outil est appelé à vivre et se développer de façon partenariale, selon les rythmes définis pour ses campagnes de reconduction, qui seront entre-coupées par des processus d'analyses des évolutions et appuyées par des travaux de valorisation et de diffusion aux formats variés.

Le suivi de la démarche est accessible sur le **site Internet de la DEAL** :
www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr
Accueil > Ressources naturelles et paysages > Paysages et sites > Paysages > Les outils de connaissance du paysage > Observatoire photographique des Paysages